

République française
Département des Hautes-Pyrénées
COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

Séance du mercredi 29 avril 2020

Date de la convocation: 21/04/2020

Membres en exercice : 12
L'an deux mille vingt et le vingt-neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Joseph FROMIGUE,

Présents : 5
Présents : Joseph FROMIGUE, Pierre CAPOU, Christian COUMET, Catherine LISSARRAGUE, Marianne SARTHOU

Votants : 5
Représentés :

Excusés : André CAZÈRES, Brigitte CAPOU, Jean-Philippe CASTAIGNÈDE, Alain LARROUDÉ, Xavier MACIAS, Jean-Baptiste RAMON, Françoise TREY

Absents :

Secrétaire de séance : Pierre CAPOU

2020_024 - Objet : Budget annexe des thermes de Cauterets - affectation du résultat de fonctionnement 2019

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2020_18 POUR ERREUR DE SAISIE

Le Conseil Syndical,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

déficit de -24 803.52

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	-64 546.81
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	39 743.29
Résultat cumulé au 31/12/2019	-24 803.52
A.EXCEDENT AU 31/12/2019	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
Contrôle de légalité	
Date de réception de l'AR: 04/05/2020	
065-256501321-20200429-2020_024-DE	

* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2019	-24 803.52
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	-24 804.00

Fait et délibéré à ST SAVIN, les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié
le ____ / ____ / 20____

RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 04/05/2020 065-256501321-20200429-2020_024-DE